



X34-SMPP3 – Les Modalités et les Stratégies de la Prise de Pouvoir

Émission du 02/04/2025 sur DDs médias

<https://democratiesdirectes.org/index.php/dds-tv>

Musique : Kipling – Carmin. D

<https://distrokid.com/hyperfollow/carmin/d/smiling-ode>

Verbatim total transcrit par IA

[Intervenant 3] (0:00 - 4:19)

Je vais répréciser les règles et le déroulé de ce space de façon à ce qu'on soit bien au clair. Et ensuite je vous présenterai bien sûr Léo et Benoît en sachant que nous sommes sur un space stratégie et modalité de la prise de pouvoir qui consiste à échanger bien sûr avec Léo et Benoît sur comment nous, les citoyens, nous allons pouvoir récupérer notre souveraineté et notre pouvoir à travers une démocratie la plus directe possible. Je disais, pour reprendre la règle, que la sexualité, la santé, la religion et le vote sont appelés à rester dans la sphère privée.

La polémique stérile, les attaques personnelles et les procès d'intention n'ont pas leur place dans cette agora et par l'effort, les insultes, les propos répréhensibles légalement, les trolls sont immédiatement sanctionnés par une exclusion. Aucune censure néanmoins ne sera pratiquée dans le respect de la législation en cours. L'opposition bienveillante, la critique constructive et respectueuse, les divergences d'opinions sont encouragées.

Le savoir-être et le savoir-vivre doivent être au service du sphère car la citoyenneté est un état transversal de notre humanité que nous devons développer. On va avoir une durée de Space qui va être un petit peu limitée, comme je vous l'ai expliqué avant que certains arrivent, j'ai un petit pépin personnel physique, Stéphane n'est pas là. Donc comme Marc va être le coach principal ce soir, compte tenu de cette limite que je vais malheureusement poser, on va essayer de ne pas trop dépasser les deux heures de Space, ce qui nous amènera à 23 heures.

Bien entendu, on vous invite à poster pour les intervenants, en épingler vos ressources pour les autres dans l'adulte qui est à votre disposition. Pour ceux qui vont intervenir, on vous invite à vous munir d'un bloc-note physique ou numérique pour préparer vos questions, de façon à ce qu'elles soient le plus

dynamiques et précises possibles. Également, ce Space est enregistré, il sera retranscrit par une intelligence artificielle.

De ce fait, on vous demande d'éteindre vos micros lorsque vous ne parlez pas. On vous demande de ne pas couper la parole aux autres intervenants pour que l'IA puisse faire une extraction la plus qualitative possible, afin de nous éviter de passer des heures à régler ces problèmes-là avec l'intelligence humaine. Et enfin, bien entendu, vous devez demander à être intervenant pour qu'on puisse vous faire passer en intervenant.

Pour ce qui est de nos deux intervenants principaux ce soir, Léo Giraud, que nous avons déjà reçu, donc normalement on ne devrait plus le présenter, mais je vais quand même le faire pour ceux qui n'étaient pas présents précédemment et qui ne le connaîtraient pas. Léo Giraud est donc un militant démocrate de longue date, autodidacte, très investi dans ses activités bénévoles dans des domaines tels que le droit constitutionnel, la rédaction collaborative et l'intelligence collective. Il se consacre aujourd'hui à temps plein aux nombreux collectifs au sein desquels il milite, spécialiste notamment en gestion de groupes, stratégie et communication numérique.

Il met ses compétences au service des causes qui lui tiennent à cœur, notamment le référendum d'initiative citoyenne et autres processus constitutifs populaires. Son objectif principal est de faire du citoyen un législateur. Il participe à différents travaux et ateliers autour du RIC.

Il est membre du conseil d'administration d'article 3, organisateur des ateliers constitutifs hebdomadaires de Mumble constitutifs et administrateur de nombreux sites. Nouvellement, il fait aussi part du comité d'éthique de l'AMDF, l'association des maires démocrates de France, que nous vous présenterons très prochainement. Bonsoir, Léo.

C'est le texte de Stéphane comme à son habitude, mais est-ce qu'il y a des choses que tu voudrais rajouter ? Non, bonsoir à tous, c'est parfait. Très bien.

Et on a donc également Benoît Guarani-Caillois, mécanicien agricole de 45 ans, qui est lui aussi un autodidacte dans plusieurs domaines, développant un esprit critique envers notre système politique dans le milieu des années 90. Il observe l'effet négatif des grands médias sur le comportement et les émotions de son entourage familial et amical. Au début des années 2000, il s'intéresse au pouvoir monétaire et à la finance mondiale, son influence sur l'économie et sa domination sur les pays et leur population.

Mais ce référendum sur la constitution européenne de 2005, suivi du fameux traité de Lisbonne et grâce à Étienne Chouard, voit qu'il fait le lien entre l'absence de souveraineté citoyenne et les problèmes liés aux trahisons et professions de la politique. Dès lors, la prise de conscience qui en découle oblige un militantisme actif. Il agit donc au sein de différents mouvements populaires, comme les Nuits debout, les Gilets jaunes, le mouvement Antipas, en proposant de mettre en place des ateliers collectifs de réflexion sur les droits des citoyens.

Aujourd'hui, il participe à des ateliers constitutifs en présence tous les premiers samedis du mois en Gironde, à la création d'événements autour de la souveraineté populaire au sein de plusieurs mouvements. Bonsoir Benoît, merci de ta présence. Est-ce qu'il y a des choses à rectifier ou à apporter en plus de cette présentation ?

[Intervenant 6] (4:19 - 4:22)

Bonsoir tout le monde. Non, c'est parfait. Merci.

[Intervenant 3] (4:22 - 4:57)

Très bien. Donc, bonsoir la vocation. Salut Étienne, Étienne Chouard qui est présent.

N'hésitez pas à monter pour intervenir avec Léo et Benoît, en sachant que le but de ce Space de ce soir, c'est de se poser la question de comment, puisque le Space c'est le SMPP3, solution et modalité de la prise

de pouvoir, comment est-ce que nous allons pouvoir nous approcher, nous, citoyens, de ce pouvoir et de cette souveraineté qui nous est due ? Léo, Benoît, est-ce que vous avez une première observation à mesure, justement, ce droit souverain qui nous revient, normalement de droit, et comment le récupérer ?

[Intervenant 6] (4:58 - 5:46)

D'abord, pourquoi s'intéresser à la Constitution, comment le récupérer et l'ancrer dans le dur ? C'est cibler quelles normes, dans la hiérarchie des normes, est la plus importante, et donc c'est le droit constitutionnel. Cependant, il y a beaucoup de débats aujourd'hui, avec la propagande de l'Union européenne, qui disent que le droit européen, le droit international est au-dessus de la Constitution, ce qui est faux, pour le moment.

Donc, je pense que ce serait bien, peut-être, un éclaircissement sur ça, pour commencer, et puis ensuite, parler de comment prendre en main cette Constitution, et par quel biais obtenir une première démocratie. Je ne sais pas ce que vous en pensez.

[Intervenant 3] (5:47 - 6:40)

Encore une fois, je vais vous dire, très sincèrement, ce soir, je vais me laisser guider, parce que je ne suis pas en état de pouvoir vraiment être directif. Je vais d'ailleurs inviter Marc à très vite prendre la parole et les rênes de ce space, pour justement mener un petit peu les débats. Mais j'entends bien, Benoît, un point très important, c'est cette fameuse hiérarchie des normes, c'est-à-dire, quelles sont les normes législatives qui sont supérieures aux autres.

Et effectivement, on a aujourd'hui, dans cette pyramide des normes, les traités internationaux, et en l'occurrence, donc, le droit européen, qui, en tout cas, nous est présenté comme étant supérieur au droit de notre Constitution. Or, normalement, ça ne devrait pas pouvoir être le cas. Donc, se pose la question, si j'ai bien compris, en tout cas, c'est celle que tu poses, Benoît, de comment, dans un premier temps, déjà, réorganiser la hiérarchie des normes pour que notre souveraineté constitutionnelle soit pleine.

C'est bien ça ?

[Intervenant 6] (6:41 - 8:36)

Oui, c'est-à-dire qu'il y a aussi un point qui est important, en mon sens, c'est que, tant que la Constitution des pays est au-dessus du droit international, les stratégies ne sont pas les mêmes. Ça accepte les stratégies legalistes, et donc, pouvoir prendre la maîtrise de la Constitution par le biais d'outils, en fait, des possibilités que nous offre ce système, même si c'est compliqué. Et si les Constitutions passent et sont validées à être en dessous du droit international, ça change toutes les choses.

Il ne restera plus que les insurrections ou l'union massive des peuples, donc une stratégie légitimiste, j'allais dire, plutôt, où tous les peuples, par exemple, de l'Union européenne, se lèvent pour prendre le pouvoir. C'est pour ça que c'est important, je pense, de préciser que, pour l'instant, la Constitution est encore au-dessus du droit international. Pourquoi ?

Parce qu'il y a un arrêt de la Cour de cassation du 2 juin 2000, l'arrêt FRES, qui vient préciser l'article 54 et l'article 55 de la Constitution qui dit bien, clairement, que la Constitution est au-dessus du droit international. Par contre, les lois faites par le Parlement, donc le bloc législatif, lui, il reste en dessous du droit international. Et donc, les lois faites par le Parlement doivent être adaptées aux lois faites par l'Union européenne.

Et cet arrêt, il a été confirmé l'année dernière par la Cour de cassation. Donc, pour l'instant, ça veut dire que la Cour de cassation est... Pardon, par le Conseil constitutionnel.

Donc, ça veut dire que, pour l'instant, le Conseil constitutionnel et la Cour de cassation ont bien validé que la Constitution est au-dessus du droit international. Et ça nous laisse donc un champ des possibles qui est un peu plus grand que si notre Constitution était définitivement et légalement soumise au droit

international.

[Intervenant 3] (8:37 - 9:03)

Donc, ça veut dire que cette confirmation, aujourd'hui, du fait que le bloc constitutionnel est supérieur au bloc conventionnel, nous offre une porte de sortie, en quelque sorte, de cet enfermement, cette fameuse prison dont parle Étienne bien souvent, qui consisterait, dans notre Constitution, à modifier le droit citoyen pour que nous puissions redevenir pleinement souverains. C'est ça, ta théorie, enfin, ton explication, Benoît.

[Intervenant 6] (9:05 - 9:41)

Actuellement, oui, ça donne la possibilité d'utiliser cette Constitution, de la modifier pour inscrire, par exemple, un processus constituant populaire permanent, un rigue constituant, par le biais de la modification de l'article 89. Ça, ça peut être possible seulement si il y a une grosse pression populaire derrière, ou s'il y a un candidat qui se présente pour seule et unique mesure, cette modification-là. Et ça, c'est cette chose-là, mais prendre le pouvoir sur cette Constitution, c'est valable si cette Constitution n'est pas en dessous du droit international.

C'est pour ça que c'est important de préciser la hiérarchie.

[Intervenant 3] (9:42 - 10:30)

Tout à fait, tout à fait. Donc, du coup, ce qui est intéressant dans ce que tu viens de dire, je salue la vocation à qui je vais transmettre la parole juste après, je vais poser ma dernière question, c'est que, finalement, ce bloc de constitutionnalité, de bloc constitutionnel, étant confirmé comme étant prioritaire au bloc conventionnel, si nous faisons, nous, citoyens, en sorte de modifier la Constitution de X manières pour récupérer le véritable pouvoir démocratique, celui-ci est notre port de sortie.

Donc, en fait, ça, c'est la stratégie. C'est-à-dire que la stratégie, pour toi, elle est claire, il faut travailler sur la Constitution, c'est à ce niveau-là qu'il faut agir. Et, du coup, par quelle modalité ?

C'est-à-dire que stratégie et modalité de pouvoir, la stratégie est constitutionnelle, et la question que moi j'aurais à poser, c'est par quelle méthodologie, par quels moyens, par quelles modalités ?

[Intervenant 1] (10:30 - 18:11)

Donc, déjà, pour revenir rapidement sur cette question de l'Union européenne et de la hiérarchie des normes, j'ai mis un schéma dans la bulle, sous la publication, je ne sais pas si les gens le voient. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est assez intéressant, parce qu'il y a la hiérarchie des normes, le schéma publié sur le site officiel, donc Vipublic, dans sa version de 2019, qui, moi, m'allait assez bien. C'est la représentation classique en droit français, et même dans les autres droits, donc c'est le schéma classique, qui a été revu en 2004, et je trouve que c'est très parlant.

On y voit, en fait, un déplacement des traités internationaux, qui ne sont plus considérés comme faisant partie de la hiérarchie des normes, c'est-à-dire entre le bloc constitutionnel et le législatif, donc ça donne l'idée que les lois ordinaires et organiques doivent obéir aux traités internationaux et aux accords internationaux, mais que la constitution est au-dessus. Donc c'était bien dans cette version de 2019. Dans la version de 2024, on voit qu'il a été extrait de la hiérarchie, il a été mis à côté, la hiérarchie a été simplifiée, alors je suppose qu'ils vont mettre ça sur le dos de la pédagogie.

En réalité, moi ce que je vois, c'est quand on lit le schéma depuis le haut, ils ont essayé graphiquement de mettre à égalité les traités internationaux et les traités européens avec le bloc de constitutionnalité. Je ne sais pas si on peut parler de haute trahison graphique, mais pour moi, on y est. Ils ont aussi fait disparaître les principes généraux du droit, comme si ça n'existait plus.

Il n'y a plus de principe juridique en fait, on s'en fout. Donc cette simplification, je la trouve assez suspecte et elle correspond tout à fait à ce qu'on peut voir. On a parlé de l'arrêt Fresse, on pourrait parler aussi de Costa Contrenelle, de l'arrêt Saharan.

Il y a différents arrêts et certains se contredisent. De la même manière que ce schéma de 2024, lorsqu'on demande à l'Union Européenne, c'est dans l'arrêt Costa Contrenelle, c'était la cour de justice de la communauté européenne, la CIE, qui s'est prononcée avec son point de vue. C'est un truc que je voulais clarifier, parce que c'est souvent là qu'il y a quiproquo.

Lorsqu'on demande à l'État français, en l'occurrence en 2000 avec l'arrêt Fresse, c'était la cour de cassation, elle s'est prononcée vis-à-vis des normes du droit interne. C'est-à-dire qu'en France, c'est la constitution qui est supérieure au traité. Et ça, ça reste vrai.

Par contre, quand on demande à la cour de justice européenne, qu'est-ce qu'elle dit ? Elle dit, de son point de vue, des normes juridiques internationales. C'est-à-dire qu'elle fait abstraction du droit interne des pays.

D'ailleurs, dans sa hiérarchie des normes, elle n'a pas mis le droit interne des pays, comme si ça n'existait pas. Ça dit la considération qu'ils ont pour nous. Et donc, chacun le voit de son point de vue.

Du coup, il y a beaucoup de gens qui ont tendance à dire que si, regardez, le droit européen est au-dessus. C'est vrai qu'il est au-dessus des lois ordinaires et organiques, les lois législatives, les codes, etc. Parce que c'est ça qui fait que les traités sont applicables, c'est qu'elles sont au-dessus du droit ordinaire.

Par contre, elles sont en-dessous du constitutionnel, mais pas de leur point de vue. Parce que de leur point de vue, l'Union européenne ne peut pas fonctionner. Je parle que de l'Union européenne, mais ça vaut pour les autres traités aussi.

L'Union européenne ne peut pas fonctionner si les constitutions ne s'y plient pas. Et donc ça, c'est un forcing qui est en cours. C'est le même forcing que ce qu'on peut voir apparaître sur les schémas.

Et qu'est-ce que ça nous dit ? Ça nous dit qu'on est à un moment charnière, et donc il va falloir qu'on parle de ça peut-être dans la stratégie aussi un peu. En 2005, ils ont voulu nous faire passer une constitution européenne, ce que disait Benoit, et cette constitution a été refugée.

Elle a été mise en place sous la forme d'un traité simplifié, mais qui n'a pas le nom de constitution, et donc l'interprétation dans la hiérarchie des normes, elle aurait pu être très différente. Ils auraient vraiment là, pour le coup, pu mettre la constitution européenne à égalité, parce que c'est leur partie intégrante du bloc constitutionnel. Donc là, on a effectivement toujours une conscience qui est supérieure, et c'est à ça qu'on peut se rattacher.

Mais donc on voit qu'il y a une volonté de faire abstraction des souverainetés nationales et de mettre lieu avant le reste. Donc il faut vraiment être vachement vigilant à tout ça. Il faudrait être des dizaines de milliers, pour ne pas dire des centaines de milliers, à être vigilant à tout ça pour que ça n'arrive pas.

Mais bon, on voit que c'est la dynamique qui est en cours. Donc faire vachement attention à ça. Et donc pour répondre sur la question de la stratégie, notre stratégie actuelle, elle n'est pas forcément de mettre tout le monde à rue.

La plupart des collectifs sont ouverts à toutes les stratégies dans les familles stratégiques. Il y a une stratégie qui convient à à peu près tous les groupes, qui est la stratégie opportuniste, dont profiter d'une insurrection n'est qu'une des options. Il y a donc la stratégie, dans toutes les stratégies legalistes, il y a notamment la stratégie électorale.

Maintenant, il faut savoir, est-ce que le pouvoir constituant populaire passera par l'écriture d'une nouvelle constitution, ce qu'on appelle le pouvoir constituant originaire, ou la modification de notre constitution actuelle, les pouvoirs constituants dérivés. Après, je dirais que les stratégies, c'est un peu des questions de point de vue, ce n'est pas scientifique. C'est pour ça qu'il y a beaucoup de collectifs qui veulent rester ouverts à toutes les stratégies, d'où l'option stratégie opportuniste, qui a pour qualité, on

ne met pas tous ses oeufs dans le même panier, et donc il y a une diversification, et aussi pour les militants, il y en a pour tous les goûts, etc.

C'est plutôt pas mal, c'est un bif comme truc. Maintenant, le défaut, c'est qu'il faut être prêt. Or, nous ne sommes pas prêts dans toutes les stratégies.

Là, je vais donner un peu la vision du MCP. Il y a un point commun à à peu près toutes les stratégies, sauf peut-être le putsch qui serait à mettre à part, c'est qu'il nous faut le nombre. Tous les sondages nous disent que les gens sont favorables au RIC, et même, selon le dernier sondage, à 73% pour le RIC constituant, donc une maîtrise citoyenne de la Constitution, c'est vraiment l'avis majoritaire qui est derrière.

Mais qu'est-ce qu'un avis majoritaire dans les sondages ? Dans les sondages, on leur pose une question, et on leur demande de répondre à cette question. Mais est-ce que c'est cette question qui leur serait venue à eux ?

La question, pour moi, elle doit être traitée sous l'angle de la priorité. Est-ce que pour les citoyens actuellement...

[Intervenant 10] (18:11 - 18:15)

On va donner un peu la parole à Benoît, le second invité.

[Intervenant 1] (18:15 - 18:16)

Je conclus, si tu veux.

[Intervenant 10] (18:16 - 18:28)

Voilà, s'il te plaît, merci. Ensuite, bien évidemment, tu es l'invité, donc il n'y a pas de souci. Ensuite, ce sera à Lilou pour le bloc de constitutionnalité, je pense qu'elle va peut-être être plus claire que moi.

Merci.

[Intervenant 1] (18:30 - 19:04)

Je ne vais pas traîner sur cette question, mais la question de la priorité, c'est-à-dire qu'il nous faut des citoyens qui aient conscience que récupérer le pouvoir sur la constitution est la priorité absolue, et que toutes les autres questions et toutes les autres revendications sont en fait secondaires, ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas importantes, elles sont juste secondaires. Et si on demandait aux gens, sans leur donner les options, quelle est pour vous la priorité absolue ? Je pense que là, on ne serait pas à 73% qui répondent le reconstituant.

C'est ça que je voulais dire dans l'idée. Vas-y, Benoît.

[Intervenant 6] (19:05 - 21:39)

Oui, sur les stratégies, en plus du besoin du nombre et donc d'une masse populaire, d'une cohésion sociale qui pèse assez pour soumettre le pouvoir en place, il y a une autre condition qui est très importante, qui est la connaissance des outils d'exercice de la souveraineté populaire et aussi la compréhension des pièges qu'il y a actuellement dans notre constitution et dans les autres révoltes populaires qu'il y a pu y avoir ou les mouvements populaires qui ont pu échouer. Parce que dans la prise de pouvoir, si on veut vraiment une prise de pouvoir pour une première démocratie et que le peuple soit réellement souverain, si c'est une minorité qui guide la chose et que la grande majorité ne connaît pas ces pièges-là, elle va se faire voler le pouvoir.

Elle sera utilisée et, au final, on leur fera croire qu'ils sont souverains et ils auront des outils qui sont totalement tordus, des riques qui ne fonctionnent pas, des assemblées ou même une représentation qui ne sera pas sous contrôle et surtout un cadre de pouvoir qui ne sera pas plus élargie que l'actuel, avec une possibilité de manipulation de la population et tout ce qui s'ensuit. Donc, il y a un besoin andragogique, la pédagogie pour les adultes, sur la population. C'est pour ça que moi, je continue

personnellement, avec mon petit niveau, à travailler sur les ateliers constituants et surtout en présentiel, pour aussi créer du lien ou participer à des ateliers en ligne.

Tout à l'heure, oui, pour la vocation, pour te répondre sur l'article 54, c'est justement, comme tous les articles de notre constitution, fausse constitution, comme dirait Étienne, il y a beaucoup d'interprétations possibles. Et tout à l'heure, je n'ai pas dit que l'article 54 disait que la constitution est au-dessus. Justement, il est flou cet article.

Je dis que c'était la Cour de cassation qui avait bien précisé que la constitution, par le biais de l'interprétation de cet article, était au-dessus du droit international. Parce que là où il peut avoir un flou, je vais lire l'article, si vous voulez. Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, par le Premier ministre, par le Président de l'une ou l'autre Assemblée, ou par 60 députés, 60 sénateurs, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause au contraire à la constitution, l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après révision de la constitution.

[Intervenant 5] (21:42 - 22:03)

Est-ce que, Léo, dans ce que tu as évoqué en termes de stratégie, c'est des choses qui sont envisagées, ces choses-là, des histoires de sécession ou de réécriture d'une société parallèle avec une constitution parallèle ? Est-ce que ce sont des choses qui n'apparaissent pas dans les stratégies développées ?

[Intervenant 1] (22:04 - 27:53)

Quand je parlais d'insurrection, moi, tout à l'heure, c'était pour dire que, justement, l'insurrection n'était pas une option stratégique développée par les collectifs militants pour la souveraineté citoyenne, actuellement. Il y en a, mais c'est vraiment à la marge. Ce dont on parlait à l'instant, je crois que c'est la fraude au nom légal qui est un délire qui vient des États-Unis.

Ça se base sur le droit maritime. C'est une interprétation tordue du droit maritime qui dirait que les gens se sont fait voler leur identité avec l'ajout d'un nom de famille en majuscules. Pour moi, on nage dans du délire.

Il y a des gens qui aiment croire au délire. C'est presque de la science-fiction, pour moi, ce truc-là. Pour les stratégies, j'ai mis dans la bulle les stratégies possibles du site RIC-France qui listent les familles stratégiques, l'ensemble des familles stratégiques, insurrection comprise, en listant avantages et inconvénients, et avec une deuxième partie sur les options choisies par les collectifs militants et, en troisième partie, la place du citoyen là-dedans.

Je vous invite évidemment à lire la page en entier, c'est intéressant. Les stratégies qui sont centrales dans les pratiques des collectifs, la première, ça ne fait même pas partie des familles stratégiques, c'est celle dont je parlais, c'est-à-dire qu'on a un problème préalable qui est que pour qu'une stratégie fonctionne, il faut qu'elle ait un fort soutien populaire, que ce soit une stratégie électorale, une stratégie insurrectionnelle indépendantiste pour ceux qui sont concernés par ces questions, ou après même les stratégies technologiques, on peut en parler aussi, et les stratégies démographiques. Tout ça, ça se base sur le nombre, et donc il y a la nécessité de faire nombre. Faire nombre, ça passe par la mise en place d'éducation populaire, il faut qu'il y ait un maximum de personnes.

Alors ce n'est pas tout le monde, généralement on dit que pour qu'une idée s'installe pleinement dans une société, il faut qu'en un assez court laps, alors c'est flou, un assez court laps de temps, mais on ne peut pas vraiment être plus précis, les statistiques sont complexes, et à l'échelle du monde, ça ne veut pas forcément dire grand-chose, tous les pays sont différents, passe de 0% de soutien à plus de 10, donc 11% de soutien. Il y en a beaucoup qui disent qu'il faut réveiller tous les endormis, déjà ça ne marchera jamais, mais si on arrivait à réveiller, j'aime pas trop ce terme, 4-5% de la population, ce serait gigantesque, on aurait fait un pas considérable.

Quand je dis réveiller, ça revient à ce que je disais avant, qu'ils prennent conscience que la souveraineté populaire, et donc constitutionnelle, est la priorité absolue. Dans les stratégies, je parlais

tout à l'heure de la stratégie opportuniste, je vais parler à ta place, mais tu peux venir défendre ton point de vue sur cette question, c'est la stratégie opportuniste, et pour faire le lien avec la stratégie insurrectionnelle, aucun des collectifs dont je fais partie, et je fais partie de beaucoup de collectifs, ne défend cette stratégie insurrectionnelle, parce qu'en tant que personne morale, ce serait condamnable, et pour les personnes non déclarées, on serait chacun au pénallement responsable de nos propos, donc ce n'est pas une option pour les collectifs. Maintenant, quand Étienne en parle, c'est quelque chose qui n'est pas à mettre de côté, c'est que Étienne dit, de tout temps, il y a des insurrections, et à chaque fois, le peuple l'a dans le baba, parce qu'il laisse d'autres que lui s'emparer du pouvoir constituant, et ça c'est la partie que je trouve intéressante, parce que ça rejoint l'idée qu'il faut que le peuple comprenne et intègre, et ait connaissance au sens littéral, qu'il en renaisse avec cette idée, que c'est à lui d'écrire les règles les plus puissantes du pouvoir, et donc c'est pour ça qu'on s'attache notamment autour des idées comme l'orique constituant, mais aussi l'assemblée constituante intégralement tirée au sort, et j'insiste sur le intégralement, petit coucou Mélenchon, c'est important, quelle que soit la manière dont ça peut se faire maintenant, il y a la stratégie long terme, ce qu'on appelle la finalité en stratégie, qu'est-ce qu'on vise loin, et il y a le chemin pour y arriver qui est donc constitué d'objectifs et de sous-objectifs, et au sein de ces sous-objectifs, il y a des tactiques à mettre en place, et pour l'instant, beaucoup de la réflexion des collectifs est en fait sur les tactiques, il y a un truc de on regarde pas plus loin que le bout de son nez, et puis on fonce dans une tactique, et il en faut pour tout le monde, mais si on prend un peu de recul et qu'on se place dans la stratégie globale, et donc qu'on s'intéresse à la finalité et au chemin pour y arriver, il y a plusieurs besoins, notamment celui d'avoir une population éveillée à cette question, qui a pleinement conscience que tout ce qui a été mis en place pour nous diviser, vise en fait à nous exclure du pouvoir constituant, et que c'est à nous de dépasser les clivages pour se concentrer sur l'essentiel, je vais refaire du Étienne, mais on se chamaillera pour savoir s'il faut aller à gauche ou à droite quand on sera sortis de la prison.

[Intervenant 5] (27:55 - 28:03)

Et concrètement, on va voir les gens et leur dire, ok vous n'êtes pas d'accord sur l'immigration, on le décidera quand on aura le pouvoir. En gros c'est ça, le discours.

[Intervenant 1] (28:03 - 30:39)

On réglera dans le RIC. Le fond du truc, c'est que, et c'est même pas forcément par le RIC directement, ça c'est un petit peu le raccourci, mais je l'accepte totalement, quand on parle à des gens, on peut pas forcément leur décliner toutes les positions stratégiques, les possibilités, tout ça, donc il faut quand même faire des raccourcis. Mais l'idée c'est que la première chose qu'il faut que le peuple fasse, c'est redessiner des institutions qu'il ne l'exclue pas.

après dans un second temps on verra les questions législatives, et puis comme je disais, de toute façon dans le cadre de l'Union Européenne, étant donné que tout le législatif est strictement inférieur et doit caler sauf option de retrait, comme on dit opt-out en anglais, doit se caler sur les traités, en fait c'est des questions qui sont non seulement secondaires, mais vu qu'on est dans des prisonniers, on va dire, de traités également qui ne nous laissent pas une grande marge de manœuvre et qu'on se fait noyer de directives à longueur de temps parce qu'il y a l'Union Européenne, l'idée c'est de dire vraiment, focalisons-nous un instant sur les institutions, d'où l'idée des ateliers constituants, parce que ça permet en groupe de réunir des gens qui pensent différemment, des gens de gauche, des gens de droite, des abstentionnistes convaincus, peu importe, tout le monde, des centristes, des royalistes, des anarchistes, et de s'intéresser ensemble aux institutions qui font du bien au peuple.

Et toute la difficulté elle est là, c'est au fur et à mesure d'apprendre à faire le tri entre ceux qui nous divisent et ceux qui nous rassemblent, et se concentrer sur ce que l'on veut faire ensemble, pas ce qu'on veut faire différemment des autres et commencer à se prendre la tête. Quelles institutions on veut dessiner, et c'est un jeu de réflexion, moi j'invite tout le monde à faire au moins un atelier constituant dans sa vie, si ce n'est en faire régulièrement, et ça peut commencer sur un coin de table, c'est juste, ça peut être, il y a des milliers de façons de le faire, en ce moment au MCP, une fois par semaine, on lit la constitution de 58, alors il y a des gens ça ne leur convient pas du tout comme méthode, parce qu'ils se rendent compte que la constitution elle est horrible et c'est déprimant, mais c'est une façon de faire, c'est comprendre l'état des lieux. Il y a une autre façon de faire qui est de partir d'une

feuille blanche et de s'intéresser au grand concept, et ça peut avoir le défaut de réinventer la roue un petit peu, mais pour moi c'est une idée super importante qui est vraiment de se focaliser sur les institutions et sur le pouvoir constituant, et le RIC ferait partie de ces institutions que le peuple mettrait en place pour ne plus être tenu à l'écart.

[Intervenant 5] (30:40 - 31:19)

Est-ce que tu pourrais préciser deux points, et après on passera la parole à Nid, qui fera une question. Il y a deux points que tu as évoqués, il y a redessiner les institutions pour qu'elles n'excluent pas le citoyen, est-ce que tu pourrais donner un exemple, pour que ce soit concret, et le deuxième point, c'est que tu as fait allusion à Mélenchon et à l'Assemblée Constituante, qui n'est pas entièrement tirée au sort dans leurs propositions, néanmoins leurs propositions étaient assez attrayantes, c'est-à-dire qu'on pouvait voter pour quelqu'un ou prévoir du tirage au sort, c'est-à-dire que si on votait blanc, en gros, ça voulait dire que la masse de votes blancs était tirée au sort.

Est-ce que tu peux revenir sur ces deux points ?

[Intervenant 1] (31:20 - 33:07)

Sur l'exclusion, on va prendre un exemple simple. Si on parle du pouvoir constituant, l'article 89 dit que l'initiative des révisions appartient au Président de la République sur proposition du Premier ministre et au Parlement. Il est où le citoyen, là-dedans ?

Le citoyen ne se retrouve que dans un alinéa suivant qui parle du référendum. Référendum qui n'est possible que dans le cas des propositions de révision, c'est-à-dire quand c'est le Parlement qui est à l'origine. Et comme par le plus grand des hasards, le Parlement n'en fait jamais des propositions de révision, ou très rarement, et quand il en fait, elles ne passent pas.

La dernière en date, par exemple, était à l'origine une proposition, c'était sur l'IVG là, sauf que le gouvernement ne voulait pas de référendum, donc le Parlement a retiré sa proposition, l'exécutif l'a remis sous forme de projet afin de pouvoir contourner le référendum. Donc même la petite partie où nous sommes dans l'article 89, le référendum, ils ont fait en sorte que ce soit contournable par l'alinéa 3 qui dit toutefois le Président de la République peut convoquer le Congrès et outrepasser le référendum. Donc voilà, ça c'est typiquement le type d'exclusion que les citoyens ne feraient pas.

Voilà, pour ces questions-là. Sur l'Assemblée Constituante tirée au sort, il y a deux points. Le premier, c'est que si tu laisses aux gens le choix entre élire des gens qui pensent comme toi et donner ta voix au tirage au sort, énormément de gens qui vont se dire c'est super qu'il y ait du tirage au sort, mais moi je connais des gens qui ont mes idées et donc je vais voter pour eux et je laisse les autres s'occuper de la partie tirage au sort.

Sauf que tout le monde va penser un petit peu comme ça et les gens vont faire comme d'habitude et élire l'Assemblée Constituante.

[Intervenant 5] (33:08 - 33:10)

Est-ce que tu as des exemples là-dessus ou pas ?

[Intervenant 1] (33:10 - 33:17)

Le modèle proposé par Mélenchon n'a pas été essayé jusqu'à présent. Dans un autre pays, on n'a pas de retour ? Pas à ma connaissance.

[Intervenant 5] (33:17 - 33:22)

Parce que je me dis aussi que de poser la question, peut-être que le peuple prendrait conscience.

[Intervenant 1] (33:24 - 34:24)

En tout cas, ça mettrait le débat sur la table. Juste rapidement, le point rapide c'est qu'il y a tirage au sort et tirage au sort. Il n'est pas proposé de modalité.

Alors déjà, il faut savoir est-ce que c'est un vrai tirage au sort, est-ce qu'il est vérifiable ? Il y a des tirages au sort par randomisation et il y a des tirages au sort par pas, par exemple, qui sont vérifiables et on peut arriver au même résultat donc on peut garantir qu'il n'y a pas de triche. Maintenant, la partie importante dans le tirage au sort, c'est faire attention au volontariat.

Il y a deux types de volontariat dans le tirage au sort. Soit on fait une liste de volontaires et on tire au sort parmi eux. Ça, c'est une catastrophe mais absolue.

Il n'y a zéro représentativité là-dedans. Et la deuxième, on tire au sort et puis après on demande aux gens s'ils sont volontaires pour participer. Ce qui est moins une catastrophe mais ce qui est quand même une catastrophe.

Un bon tirage au sort, c'est sur le même modèle que les jurés d'assises, c'est-à-dire que les droits de refus sont extrêmement limités et Mélenchon, comme d'autres, ne se sont pas prononcés sur ces questions. Et quand on a vu par exemple la convention climat, en fait, c'était une convention de volontaires.

[Intervenant 5] (34:25 - 34:46)

Moi, ce qui m'inquiète le plus dans les propositions de Mélenchon, c'est qu'il a ça dans son programme mais ce n'est pas sa priorité. Du coup, on s'est assez fait avoir par tout type de parties qui ne sont pas claires dans leur priorité. Et au final, c'est ce que disait Benoît tout à l'heure, je pense, ça doit être la seule mesure.

[Intervenant 1] (34:49 - 35:17)

En fait, c'est quand même une priorité. Ils en parlent énormément de leur sixième république mais là aussi, il y a une contradiction que je tiens à souligner. C'est qu'ils disent, la sixième république, ce sera formidable parce qu'elle sera comme ci, elle sera comme ça, elle sera comme ci, elle sera comme ça, il y aura ci, il y aura ça.

Et après, ils parlent d'assemblée constituante. Donc, soit c'est une assemblée constituante qu'il écrit et donc on ne sait pas ce qu'il va y avoir dedans. Soit elle est décidée à l'avance mais on ne peut pas jouer sur les deux tableaux.

Ça, c'est du grand n'importe quoi.

[Intervenant 5] (35:18 - 35:21)

Oui. On va passer la parole à Ami.

[Intervenant 2] (35:22 - 39:44)

Oui, bonsoir. C'est intéressant, en fait. Moi, je suis franco-tunisien mais j'ai habité longtemps en France et depuis 15 ans, j'habite en Suisse.

Le pays modèle, on va dire, de la démocratie participative. Et je pense, en tout cas, c'est mon avis personnel et on ne peut pas le partager. Je pense qu'on se fait beaucoup de fantasmes en 2025 sur la capacité de gens randoms, sans être méchants, à pouvoir gérer la complexité du monde dans lequel on vit, dans le sens où là, j'ai entendu dans la discussion qu'il y a eu juste avant, on parle de choisir des gens au hasard pour rédiger la constitution.

Je ne sais pas. Je veux bien, en fait, mais si vous pensez vraiment qu'on peut confier l'avenir du pays sur des gens qu'on choisit au hasard, le jour où vous avez une appendicite, on va réunir 200 personnes et on prend un hasard et on donne le scalpel. Si vous me dites, ah ben non, attendez, je ne veux pas me faire exclure par n'importe qui.

C'est-à-dire que ton avenir est plus important que l'avenir de ton pays ? C'est un exemple un peu sûrement provocateur de ma part, mais c'est juste pour dire qu'aujourd'hui, on évolue dans un monde qui est extrêmement complexe. Je travaille dans le milieu de tout ce qui est financier, comptable, dans

des grands groupes, etc.

Je vois cette complexité de mon prisme, en tout cas, et je n'en vois pas tout, mais en tout cas sur la partie relation internationale, commerce international, etc. Les choses sont extrêmement complexes et c'est ce qui régit le monde dans lequel on vit aujourd'hui. Cette partie n'est vraiment pas négligeable et c'est une complexité qui est tellement extrême de rester dans le logiciel de ce qu'était la démocratie à l'origine, c'est-à-dire plusieurs siècles en arrière où la vie était beaucoup plus simple, où les gens de tous bords peuvent décider sur le sort de leur patrie ou ce qu'on veut dans un monde qui était plus simple.

Aujourd'hui, on a une complexité. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire participer les gens, mais il ne faut pas que les gens ou le peuple se trompent dans sa capacité à gérer les choses. Il y a des sujets ponctuels, ce qui se passe en Suisse d'ailleurs.

Quand il y a des référendums, ce n'est pas sur des sujets complexes, et même parfois sur des sujets complexes où il y a des traités, le vote, quand même, il aboutit dans le sens qui n'est pas prévu. C'est retoqué, parce que derrière, il y a un traditionnel qui est contraire à ce que le peuple souverain a décidé, et ça ne se passe pas, parce que tout simplement la Suisse, comme la France, comme d'autres pays, sont engagés dans certaines choses et ce n'est pas aussi simple, c'est-à-dire qu'on ne peut pas se lever et décider qu'on peut faire ce qu'on veut. Il y a énormément de contraintes et il y a une complexité, c'est plus ça.

Et en fait, en faire fi ou le mettre complètement de l'équation, pour moi, c'est un peu lunaire. Ce n'est pas antidémocratique, ce que je dis. Il faut faire participer la population, et par exemple, dans les référendums en Suisse, selon ce qui se passe, il faut avoir 100 000 signatures pour déclencher la possibilité d'avoir un référendum.

Généralement, c'est rodé, dans le sens où les associations qui font ça, ils sont toujours d'experts dans le domaine pour avoir un rationnel ou une vraie étude sur le sujet, qu'il soit assez factuel, etc., et qu'il soit assez complet. Et au moment où le référendum est lancé, il y a une proposition, c'est-à-dire que sur le site, sur les sites publics ou sur les flyers qu'on va donner, il y a le point de vue du groupe ou du collectif qui a lancé l'idée ou le référendum, avec des éléments factuels, et puis il y a l'avis du gouvernement local, du canton au fédéral, ça dépend si c'est un référendum cantonal ou fédéral, qui va aussi lister des éléments factuels, mais tout ça, c'est à peu près contrôlé, dans le sens où, en fait, si des gens racontent des dingeries et des mensonges grossiers pour induire en erreur, ça ne passe pas.

C'est-à-dire qu'il faut apporter des éléments factuels et précis des deux côtés, et c'est ça ce qui est communiqué au public, et les gens font leur opinion en connaissance de cause, dans le sens où on va leur présenter, mais ça reste sur des sujets qui sont abordables, parce que ce qu'on dit abordables, c'est pas méprisant. Pardon, vas-y, si tu veux interagir.

[Intervenant 5] (39:47 - 39:51)

Je vais proposer à Léo de répondre. Léo, si tu veux répondre.

[Intervenant 1] (39:51 - 42:22)

Ouais, alors, effectivement, l'exemple est peut-être un peu caricatural, mais il va me permettre d'exposer une opposition formelle à ce principe de tirer au sort une personne. Moi, je suis un grand défenseur du tirage au sort, puis strictement opposé à l'utilisation du tirage au sort pour tirer au sort une personne. Et pas que dans le cas de l'opération chirurgicale, dans tous les cas, absolument tous les cas, l'objet du tirage au sort, c'est de faire appel à la loi pour bénéficier de ce qu'on appelle les mini-publics en politique.

Et donc, c'est des échantillons représentatifs. Qui dit échantillon, dit c'est une assemblée. À aucun moment, on va tirer au sort une personne, ou s'il y a des gens qui proposent de tirer au sort une personne, je m'y opposerai parce que je suis absolument fondamentalement en désaccord avec ça.

Ce qu'il faut voir, tout ça a été très étudié, les concepts d'intelligence collective et de décision sont

complexes. Au contraire, c'est pas très intuitif, mais une grande quantité de personnes sont beaucoup plus aptes à décider sur des systèmes complexes. C'est pour ça qu'il y a beaucoup d'entreprises qui gèrent, notamment dans la techno, les questions sous l'angle de ce qu'on appelle le management participatif chez les Américains.

D, c'est que c'est parce que les problèmes sont de plus en plus complexes à gérer que les systèmes pyramidaux s'effondrent. L'idée, c'est qu'avec des systèmes horizontaux et avec des assemblées qui ont des réflexions à aboutir, on peut arriver à de meilleures décisions parce que la multiplication des points de vue, leur croisement et leur consentement sur une prise de décision permettent d'arriver à des choses qui sont beaucoup plus justes et qui font beaucoup moins d'erreurs. Il y a une vieille étude qui est connue, je ne sais plus comment elle s'appelle, mais c'était sur le poids d'un bœuf, je crois, où ils demandaient à des bouchers d'estimer le poids d'une pièce de bœuf, et puis après ils demandaient à des gens randoms d'estimer le poids de cette pièce de bœuf.

C'est vrai que les bouchers étaient beaucoup plus proches du vrai poids que la plupart des gens, mais si on faisait la médiane des réponses des gens, c'était plus proche que celle de n'importe lequel des bouchers. C'est un exemple caricatural lui aussi, mais ça permet de bien comprendre l'image. Il y a dans l'intelligence collective des capacités ignorées du grand public, ça peut faire peur, mais c'est très étudié par les sociologues.

[Intervenant 2] (42:23 - 43:23)

Je peux reprendre là-dessus, et c'est entièrement vrai, je ne vais pas te contredire, parce que j'ai vu aussi un reportage qui demandait à des gens d'estimer la distance entre Paris et New York. En fait, c'était un groupe de 2000 ou 3000 personnes, et en fait, quand on prend la médiane des réponses de ces 3000 personnes, c'est ce qui s'approche le plus à la vraie réponse. Ça, il n'y a aucun problème, mais ça, c'est valable sur un monosujet, c'est-à-dire sur quelque chose qui s'approche par une seule variable.

Par contre, quand on est sur des sujets qui sont multidimensionnels, c'est-à-dire quelque chose où il y a 15-20 critères, c'est-à-dire que quand on parle de politique internationale, de géopolitique, de commerce international, ce genre de sujet, en fait, il y a au moins 20 variants. Tu peux y aller, des milliers. Oui, mais en fait, tu peux avoir 15-20 variables différentes, et là, en fait, cette loi, elle s'effondre parce que les gens ne peuvent pas, en fait, c'est-à-dire que la médiane des réponses des gens ne peut pas couvrir ces 15-20 variables pour tomber juste.

Ça, c'est impossible. Et cette loi, elle est valable que quand on est sur un critère simple.

[Intervenant 1] (43:23 - 44:23)

L'exemple est caricatural et simpliste, mais en fait, dans les systèmes, je parlais notamment du consentement, mais il y a des systèmes de consensus aussi, il y a des techniques. L'intelligence collective est expérimentée depuis très longtemps et on ne fait pas des médianes des avis. On travaille en assemblée avec des méthodes où on va, par exemple, dans le consentement, rechercher les objections, on va trier les objections, on va vérifier la qualité des objections.

Il y a de longues discussions, c'est des discussions qui peuvent être longues, donc ça prend plus de temps, mais pour les problèmes complexes, au contraire de ce qu'on peut s'imaginer, c'est beaucoup plus efficace. Il y a moins de possibilités, je ne veux pas dire qu'il n'y en a pas, mais une personne seule en a plus. C'est juste à titre de comparaison.

Ce n'est pas fait dans la vie, mais une personne seule peut vraiment, grosse connerie, l'histoire l'a prouvé. Maintenant, je voulais parler aussi un petit peu de l'histoire par rapport à la complexité, des limites et de la conscience de ses propres limites.

[Intervenant 5] (44:24 - 44:33)

Est-ce que tu peux être assez bref là-dessus ? Parce qu'en fait, c'est l'histoire de la prise du pouvoir et là, on attaque le fondement. Est-ce que c'est bien ou pas la démocratie ?

[Intervenant 1] (44:33 - 44:40)

Du coup, ça peut expliquer un petit peu le pourquoi du comment du tirage au sort de l'Assemblée Constituante et de pourquoi est-ce que c'est quand même une idée ?

[Intervenant 11] (44:40 - 44:42)

Après, on passera la parole à la démocratie directe.

[Intervenant 1] (44:43 - 45:33)

Lorsqu'on réfléchit aux institutions, justement, on ne va pas réfléchir à des questions de type législatif, on va plus être dans une abstraction, on va réfléchir à des modèles. Et les gens avec qui j'ai pu faire des ateliers jusqu'à maintenant sont conscients de leurs propres limites et savent qu'il va y avoir besoin de spécialistes. Nous, dans nos ateliers, on a mis en place ce qu'on a appelé les assemblées ad hoc.

Donc, c'est des assemblées qui sont convoquées sur cahier des charges pour participer, en gros, justement, à créer la vraie intelligence collective de spécialistes, sans pour autant qu'elle soit forcément voire jamais décisionnelle, ça c'est à discuter. Mais les gens sont tout à fait conscients qu'ils ne sont pas capables de traiter toutes les questions et sont prêts facilement à réfléchir, quand on réfléchit à des institutions, à quelles institutions permettraient d'arriver aux meilleures décisions, même dans les cas où ça nécessite des spécialistes.

[Intervenant 5] (45:37 - 45:40)

Merci. Démocratie directe ?

[Intervenant 9] (45:40 - 48:59)

Oui, bonsoir à tous. Je rejoins Léo sur le dernier point qu'il a dit, à savoir que effectivement, dans une assemblée de citoyens tirés au sort, pour quel que soit le sujet d'ailleurs, évidemment, cette assemblée fait appel à des experts pour avoir leur avis, divers et variés, et pour enrichir l'assemblée, sans que évidemment, ces experts aient quelque décision à prendre, et que ce soit l'assemblée citoyenne au final qui prenne la décision.

J'ai été longtemps défenseur d'ailleurs, comme Léo, du tirage au sort, c'est toujours un outil intéressant. Par contre, on parlait de stratégie, dans la stratégie, il y a la possibilité d'avoir une constituante, on l'a évoqué. C'est un point où je suis maintenant fermement convaincu, et pour le voir avec les expériences du Chili et d'autres pays, qu'une seule constituante centrale, qu'elle soit élue, ça c'est le pire cas, mais même tirer au sort n'est pas la meilleure des stratégies, la meilleure solution.

Je suis revenu là-dessus, sur le fait que maintenant, technologiquement, et par l'expérience des échecs de ces constituantes dans d'autres pays, il est mieux de faire une constituante sans limite de deux personnes, sur tout le territoire, c'est-à-dire que tous les villages, toutes les mairies, pourraient accueillir tous les volontaires qui souhaitent discuter de la constitution, et avec une méthode précise qui a été commencée d'ailleurs par les Nuits debout, et qui a été reprise par les Gilets jaunes, et qui reste à finaliser comme travail. Il y a une méthodologie nationale de constituantes multiples sur tout le territoire, qui permettrait à tous les citoyens de travailler dessus, qui le souhaitent, et de fédérer plus sur la finalité de la constituante, parce que quand vous faites une constituante de 500 ou 1000 personnes, elle sera certainement, même tirée au sort justement, elle sera certainement géniale, bien élaborée, mais elle n'aura pas été travaillée par l'ensemble des citoyens, qui n'auront pas surtout partagé, et qui n'auront pas suivi le même chemin que les personnes, quand vous arrivez dans une assemblée tirée au sort, au départ vous avez vos idées, et vous ressortez avec d'autres idées, grâce à ce que disait Léo, à la participation collective avec des méthodologies particulières. Donc le fait d'avoir que 500 personnes, on risque d'avoir après, puisqu'il y a la constituante, au bout d'un moment elle va écrire la constitution, et il va falloir la soumettre au peuple.

Et c'est à ce moment-là qu'il risque d'avoir refus, pour incompréhension, parce qu'ils n'ont pas participé tout simplement, et qu'une majorité de citoyens n'a pas participé, et les frères et les sœurs qui étaient à côté, même s'ils n'ont pas participé, quand vous avez tout un peuple qui participe dans toutes les mairies, ils se sentent beaucoup plus impliqués, et vous avez plus de chances que la mouture finale

passé en fait, par un processus où d'ailleurs on fait des votations régulières.

Donc dans les stratégies, moi je propose maintenant aujourd'hui de ne plus partir sur une constituante centrale même tirée au sort, mais une méthode nationale, de deux constituantes au pluriel. Qu'est-ce que vous en pensez ? Et j'aimerais qu'on revienne sur la définition de souveraineté populaire, qui est le sujet du Space, et de la définition de la démocratie directe vue par Léo, souveraineté populaire, démocratie directe, et donc qu'est-ce que tu en penses de la constituante au pluriel ?

[Intervenant 1] (49:01 - 50:30)

Alors rapidement, l'un n'empêche pas l'autre, on en a déjà parlé, chez les Gentilvirus, ça a été de longs débats sur la question des volontaires et des petites assemblées. Moi je pense que penser des petites assemblées locales, ce qui est très intéressant, une assemblée tirée au sort pour s'occuper de choper les meilleures idées qui ont eu lieu à gauche, à droite, plutôt que demander à chaque petit groupe de se prononcer sur l'ensemble de ce qu'ont fait les autres petits groupes, ça c'est vraiment une usine à gaz, c'est l'Union des Bouts de Toulouse qui ont proposé ça, c'est bien sur le papier, ça ressemble aux méthodes proposées par Condorcet, en 1793, ça n'a jamais été appliqué et c'est considéré par beaucoup comme n'étant même pas réellement applicable, donc à voir. Maintenant, je suis absolument favorable à ce qu'une assemblée se nourrisse du travail des autres assemblées, nous dans nos ateliers, on a pris tous les ateliers constituants des Gentilvirus, donc on étudie la Constitution française, les Constitutions étrangères, et ensuite on regarde les autres travaux constituants faits par d'autres assemblées locales, et à partir de là, ça nourrit notre réflexion et on essaye de faire le meilleur mélange de tout ce qu'on a vu de positif. Pour moi, une assemblée constituante nationale peut servir de liant à ces assemblées locales, ça pose pas de problème évidemment, je vois pas de difficultés morales sur l'idée de multiplier les travaux constituants dans le pays, vu qu'en appelant à faire des ateliers constituants, en fait c'est ce que je fais.

[Intervenant 2] (50:33 - 53:03)

Je peux rebondir rapidement ? Je m'entends de tout ce que vous dites, c'est extrêmement intéressant, mais je vais vous donner un exemple concret des risques, on va dire, concourus, si on donne comme ça la responsabilité de décision importante à des gens qui ne sont pas toujours connaisseurs des conséquences. Quand il y a eu la crise des Gilets jaunes, il y a eu cette volonté de Macron pour rapetiser les choses, de mettre en place un semblant de rig avec des gens qui ont fait des propositions, et des propositions qui étaient retenues, qui étaient voulues par cette assemblée populaire qui a été formée à ce moment-là, c'était de réduire la part de nucléaire dans le mix énergétique français, pour des raisons que moi je juge idéologiques et qui sont déconnectées de la réalité, mais après ça c'est mon avis. Mais pourquoi en fait la France s'est dotée d'électricité nucléaire à l'origine ? C'est pour avoir la souveraineté énergétique, c'était la volonté de Charles de Gaulle, c'est-à-dire on veut pas dépendants ni des pays producteurs de gaz ou de pétrole, on veut avoir notre propre énergie, parce qu'en fait en cas de problème, on est souverain pour produire notre énergie, on dépend pas des autres.

Donc quand il y a eu cette décision qui partait de bonne volonté, mais qui a pas considéré justement, c'est ça le problème, c'est-à-dire que quand on demande à des gens de se prononcer sur un sujet, parfois ils ont une vue assez étroite, c'est-à-dire qu'ils considèrent pas toutes les dimensions ou tous les facteurs qui rentrent en jeu. Et quand on a diminué la part du nucléaire dans le mix énergétique français, on a pas considéré le risque de perdre nos fournisseurs d'énergie, pour des raisons stratégiques ou géopolitiques, c'est ce qui s'est passé avec la guerre en Ukraine, et en fait on a relancé le nucléaire en contradiction avec cette décision populaire qui était faite de dire qu'on doit réduire la part du nucléaire. Donc j'alerte là-dessus, c'est dans le sens où sur certaines décisions il faut pouvoir, après j'entends que le peuple doit se prononcer, mais il faut l'éclairer, c'est-à-dire qu'il faut qu'il ait tous les éléments, il faut vraiment tout considérer.

Et c'est parfois, et je finis là avec un autre exemple, comme avec le Brexit, une part des gens qui ont voté pour le Brexit, parce que, comment il s'appelle, j'oublie son nom, celui qui a apporté le projet, il a dit ce qu'on donne à l'Europe, on va donner au système de soins, à la NHS, au système de santé anglais, et beaucoup de gens qui étaient crédules, qui pensaient que l'argent qui était donné à l'Europe allait être investi dans le système de santé anglais, ils ont voté pour cette raison-là, ce qui est un mensonge

grossier, parce que l'Angleterre...

[Intervenant 5] (53:03 - 53:04)

Nigel Farage, c'est ça ?

[Intervenant 2] (53:04 - 53:05)

Pardon ?

[Intervenant 5] (53:05 - 53:06)

Nigel Farage ?

[Intervenant 2] (53:06 - 53:55)

Non, c'est pas Farage, c'est l'autre qui était Premier ministre pendant très peu de temps, j'ai oublié son nom. Ça va me revenir, mais il a fait toute sa campagne sur, on donne tant de milliards à l'Europe, on va pouvoir les investir dans le système de santé. Il y a beaucoup de gens, ça les touche, et je peux les comprendre, parce que le système de santé en Angleterre il est merdique comparé à d'autres pays, ils se disent, pourquoi on donne de l'argent aux Français, aux Polonais, aux Allemands, alors qu'en fait on peut avoir un meilleur système de santé.

Résultat des courses, et ça c'est prévisible, parce que c'est un mensonge grossier, ce que l'Angleterre elle est plus pauvre aujourd'hui, et surtout en fait un système de santé qui est encore pire qu'il était avant, parce que tout simplement, pour moi ce qui est important, si on fait appel aux décisions du peuple, il faut quand même qu'il y ait un espèce d'organe qui puisse ne serait-ce que valider, en tout cas quand il y a des, je vais donner un exemple simple, si on fait une campagne

[Intervenant 5] (53:55 - 53:58)

Non mais il faudrait vraiment que tu abrèges, parce que là il faut que tu aies la parole.

[Intervenant 2] (54:01 - 54:34)

Si on fait une campagne pour dire que le fémur est un os de l'épaule, du bras, bah en fait j'aimerais qu'il y ait un organisme qui dise, non on peut pas dire ça à la population, le fémur c'est un os de la cuisse, c'est pas un os du bras. Et si quelqu'un veut se porter dans ce combat démocratique, avec comme premier argument, le fémur est un os du bras, il faut qu'il y ait un organisme qui dise factuellement, là cette personne est en train de mentir, et on peut pas la laisser faire campagne sur un mensonge qui est grossier, parce que le fémur c'est un os de la cuisse, c'est pas un os du bras.

[Intervenant 5] (54:36 - 54:37)

Il faut que je fasse passer la parole.

[Intervenant 2] (54:38 - 54:39)

J'ai fini mon propos.

[Intervenant 5] (54:41 - 54:52)

Je pense que là c'est vraiment un problème sur le fond, sur est-ce qu'on se fait confiance collectivement ou pas, et je pense que c'est vraiment un autre sujet. Il faut vraiment canaliser les questions sur la question de la stratégie.

[Intervenant 1] (54:52 - 55:28)

Très rapidement, deux points. Il n'y a personne chez les démocrates qui est contre le fait qu'avant une décision, le peuple soit éclairé. Il n'y en a pas.

Il ne faut pas s'embêter avec ça, tout le monde y est favorable et le peuple sera éclairé, parce que l'entièreté du peuple souhaite que le peuple soit éclairé avant de prendre une décision, donc ça c'est pas un souci. Ensuite sur la question nucléaire, la souveraineté énergétique c'est une question constitutionnelle, la question du comment ne l'est pas. Est-ce que c'est le nucléaire ?

Est-ce que c'est le 100% nucléaire ? Est-ce que c'est tel type de nucléaire ? Tout ça ce sont des questions législatives, et donc ça ne concerne pas directement notre question de souveraineté là tout de suite.

[Intervenant 5] (55:29 - 55:33)

Je vais passer la parole à Gaillon, puis à Étienne.

[Intervenant 8] (55:34 - 1:00:34)

Bonsoir tout le monde, j'ai deux points. Il y aura une question justement pour vous. Deux points pour parler de la Convention sociale pour le climat, parce que je trouve que c'était plutôt quelque chose de bien, malgré le fait que ce soit une question fermée.

La question fermée c'était il faut baisser les émissions de gaz d'effet de serre de 40%, faire toutes les propositions. Donc ça c'est ça qui a péché, mais quand on regarde après ce qui s'est passé, je trouve qu'il y a eu des choses positives. Notamment le fait que avant qu'ils prennent leur décision, ils ont le droit de faire venir ce qu'ils voulaient.

Et c'est ça en fait qui est important je pense. C'est-à-dire que si on vous donne tel expert, tel expert, tel expert, et vous devez faire quelque chose autour de ça, ça ne va pas. Si par contre les citoyens tirés au sort ont le choix de dire moi je veux lui, je veux lui, je veux Tien Chouard, je veux Marc, et bien à ce moment-là il n'y a pas de soucis.

C'est le consentement éclairé des gens qui choisissent eux-mêmes les intervenants. En fait pourquoi ils ont été formés au départ ? Parce que le sujet écologique ils ne le connaissaient pas.

Donc il y a eu cette démarche-là. Et puis aussi ce qui est intéressant c'est qu'ils ont eu à côté d'eux des juristes qui ont pu mettre en droit en fait leurs idées, parce qu'on ne s'improvise pas à juristes du jour au lendemain. Il y a des choses qui peuvent dysfonctionner par rapport au droit aussi, donc il fallait prendre en compte ça.

Donc je pense que du coup il y a quand même un bon processus de départ, c'est-à-dire le consentement éclairé avec des personnes dont on a nous-mêmes choisi, et en plus on respecte les idées qu'on veut poser, on a juste besoin de scribes juristes qui nous mettent ça en forme. Et finalement, quand on regarde le résultat, ça donne 149 propositions dont Macron je vous rappelle avait dit je reprends tout sans filtre, puis ensuite en disant finalement je vais quand même exclure trois trucs, et finalement il n'a quasiment rien fait. Mais moi j'aurais aimé que ces 149 propositions s'appliquent, qu'elles étaient pertinentes.

Je préférerais largement être gouverné par une convention histoire pour le climat que par Emmanuel Macron par exemple. Alors c'est peut-être offensif, moi ça me plaît encore plus parce que je suis de gauche, je suis mélenchoniste et je suis assez offensif sur ces questions-là, mais c'était la baisse de la vitesse de 130 à 110, c'était la surtaxe des véhicules lourds de plus de tonnes, c'était par exemple aussi l'interdiction des vols intérieurs à partir du moment où il y avait une ligne de train à moins de 4h30. Il y avait toutes ces choses-là, mais il y avait aussi d'autres choses, parce qu'en fait ils étaient répartis en groupes, il y avait le groupe se loger, se nourrir, etc.

Donc ils avaient tous des petits groupes, très certainement qu'ils choisirent dans quels groupes ils appartenirent, et ça a dépassé, par exemple ils ont parlé de la loi EGalim, et du fait de passer en bio, de passer la part de bio de 6,1 à 20%. Donc vous voyez, ça balayait l'âge, et donc du coup ça a été intéressant, ça a donné de bonnes propositions, et là aussi où c'est intéressant, c'est qu'il y a toujours en fait des gens qui vous diront si le peuple n'est pas capable d'abaisser son confort, parce qu'il a tellement été dans le confort qu'enlever un gramme de confort, il en serait incapable, bah là en fait ils l'ont fait. Moi je pense que le peuple, contrairement au capitalisme, est tout à fait raisonnable, et si on lui dit que c'est la merde et qu'il va falloir faire un peu des efforts, il est capable de faire des efforts.

Là où le capitalisme, lui, s'il ne pense qu'à ses logiques de rentabilité, il ne fera aucun effort. Donc c'est intéressant à ce niveau-là de pouvoir dire aux personnes, soyez rassurés-vous, le peuple, si tu le prends

pas pour un con finalement, parce que c'est ça l'idée, et bien en fait il prendra les bonnes décisions un peu comme un bon père de famille, et même si c'est la merde, il sera capable de se dire, bah là on va quand même essayer de faire des efforts. Et en fait moi du coup, j'ai une proposition à vous faire, parce que comme du coup je trouve que globalement, même si au départ c'était une question fermée, et que la question n'est pas ouverte, et j'en avais discuté d'ailleurs avec Christine Chouard sur ce point-là, on pourrait imaginer en fait, parce que moi je ne crois pas au grand soir révolutionnaire, avec la fourche et on va prendre le pouvoir. J'ai du mal à croire aussi qu'on va pouvoir écrire demain une constitution, qu'elle va pouvoir s'appliquer.

Et du coup j'essaie d'organiser dans le droit, qu'est-ce qu'il est possible de faire de manière opérationnelle, et possible. Et bien en fait, si on organisait un RIP, le RIP c'est possible, ça existe. Le RIP il faut réunir il faut qu'il y ait 58 députés qui déposent ça, puis ensuite 4,10% du corps électoral, et à ce moment-là on peut organiser quelque chose.

On n'a pas pu le faire pour la réforme des retraites, parce que ça avait bloqué sur le fait qu'on n'avait pas le droit d'aggraver une charge publique, donc le RIP a été retoqué, a été réfuté, ce principe-là. Mais là on a l'espèce de demander de créer un RIP qui instituerait voilà, c'est ça l'idée, une convention citoyenne en toute matière. Donc là on l'a fait pour le climat, mais on pourrait l'imaginer pour la retraite, on pourrait l'imaginer pour la défense, on pourrait l'imaginer pour toute matière.

Du coup ça n'aggrave pas la dépendance d'une charge publique, on ne voit pas pourquoi le conseil constitutionnel pourrait censurer ça. Et du coup voilà, je ne vois pas pour l'instant de phénomène bloquant d'un truc qui serait déjà un bon point de départ, qui serait en plus formateur, parce que s'il y avait ça qui serait un peu institué, il y a des démonstrations qui seraient faites, et puis peut-être que demain on pourrait obtenir plus, en obtenant un peu, et bien après on peut obtenir plus en se disant, ben regardez, finalement on a créé ça, ça marche, pourquoi on ne pousserait pas la logique ? Imaginons, je ne sais pas, dans un monde incroyable, on abroge la réforme des retraites parce qu'il y a ce fameux truc-là passé par le RIP, qu'on a le droit de faire une convention citoyenne pour les retraites, et que le peuple du coup décide de l'abroger.

Et que du coup je pense que, puisque il y aurait une décision comme ça, après il faudrait pouvoir lui donner du contenu après, oui, après Macron a pu réfuter la convention citoyenne pour le climat, donc effectivement il y a eu encore ce truc où Macron a pu réfuter, mais voilà, c'est une proposition, une décision comme ça, encore un peu bancal, vous voyez, je réfléchis à votre avis, mais voilà.

[Intervenant 5] (1:00:34 - 1:00:56)

On va laisser Léo le répondre, moi personnellement j'ai un problème avec le fait de, comment dire, de supposer qu'on va nous laisser faire, et je ne conseille pas en fait qu'on soumette en fait l'avancée d'un démocratie directe au bon vouloir du conseil constitutionnel ou de qui que ce soit qui nous laisse faire. Mais je laisse Léo répondre. Léo Giraud.

[Intervenant 1] (1:00:57 - 1:02:04)

Donc convention climat, pour aller vite, question fermée sur le CO2 effectivement, tirage au sort en fait de volontaires, donc un gros biais parmi les participants, mais surtout la fin. Ce n'est pas Macron qui a envoyé chier la convention, c'est elle-même. Il y a eu un vote pour savoir si leur proposition devait être soumise à référendum au Parlement, et la majorité de l'Assemblée a estimé que le peuple n'était pas capable, n'était pas arrivé au même niveau de conscience qu'eux parce qu'ils n'avaient pas eu affaire à tous ces experts et tout ça, et que donc ils ne seraient pas capables de prendre des décisions, et donc le référendum n'est pas l'option qu'ils ont choisie, ils ont choisi de déposer ça au Parlement, et c'est le Parlement qui a chier dessus, mais c'est de leur faute, donc point important, il ne faut pas laisser des gens même tirés au sort, leur laisser la possibilité de mettre à l'écart le peuple, car ils le feront, il faut le savoir. Maintenant le RIP, c'est un peu plus que ce que j'ai entendu, c'est 185 parlementaires,

[Intervenant 8] (1:02:05 - 1:02:08)

c'est 58 députés je crois qu'ils déposent,

[Intervenant 1] (1:02:08 - 1:04:18)

c'est des parlementaires, il me semble que c'est 185, c'est un pourcentage, par contre ce qui n'est pas un pourcentage, c'est le nombre de signatures des citoyens qu'on est obligé de mettre par dessus, c'est pas 4,5 ou 8%, c'est 10%, ça fait 4,8 millions, et c'est énorme, mais c'est pas ça le problème du RIP, le problème du RIP est que lors de sa mise en place, le comité a remplacé un mot par un autre, détruisant le RIP, c'est-à-dire qu'à la base ça s'appelait le référendum d'initiative minoritaire, l'idée c'était de permettre à une minorité de l'Assemblée de déclencher un référendum, ils ont mis en place ce qu'ils ont appelé par la suite RIP, mais c'est principalement les médias qui l'ont appelé RIP, dans la Constitution il n'y a pas écrit référendum d'initiative partagée, tout simplement parce que c'est pas le cas, c'est une pétition d'initiative parlementaire, l'initiative n'est strictement pas partagée, donc nous on n'y peut rien, si on n'a pas les 185 parlementaires on n'y arrivera pas, et en bout de course donc le comité Balladur a remplacé le mot adopté par examiné, la phrase était si la proposition n'a pas été adoptée par les deux chambres elle est soumise à référendum et ils ont remplacé adopté par examiné donc si la proposition n'a pas été examinée par les deux chambres, elle est soumise à référendum sachant que l'exécutif a la main sur une partie de l'ordre du jour et que de toute façon s'ils sont contre la proposition, ils vont l'examiner il n'y aura jamais de référendum par le rire.

Maintenant il existe une possibilité qui va être tentée dans le cadre des états généraux de la démocratie de mon ami Louis-Marie Blanchard à suivre donc l'idée c'est de faire une pétition auprès du CESE pour que le CESE finance le sort d'une assemblée constituante en tout cas une assemblée de réflexion institutionnelle, disons ça comme ça et donc on va voir si le CESE accepte de jouer à ce jeu là parce que ce sera une expérimentation très intéressante si ça a lieu. Donc la prochaine étape ça va être une pétition sur le site du CESE sur laquelle il va falloir essayer d'obtenir 150 000 signatures je crois.

[Intervenant 5] (1:04:25 - 1:04:35)

On va passer la parole à Christophe je crois, les autres sont redescendus donc je pense que ils ont eu réponse à la question qu'ils avaient Vas-y.

[Intervenant 4] (1:04:36 - 1:08:38)

Bonsoir à tous Je voudrais réagir sur deux ou trois trucs sur la problématique du tirage au sort d'une constituante Il y a le fameux débat entre ceux qui pensent que le tirage au sort est la meilleure solution, et j'en suis et ceux qui pensent que seuls des élus, des experts ont la compétence pour écrire quelque chose de bien on n'arrivera jamais à les mettre d'accord à mettre les deux équipes d'accord et la solution adoptée par Méluche pour mélanger un peu les deux est totalement insatisfaisante pour les deux donc je pense que à chaque fois que ce débat se présente il faut présenter l'option de dire eh bien on fait deux assemblées constituantes l'une élue l'autre totalement tirée au sort chacune développe son projet de son côté éventuellement elles ont même le droit de regarder au dessus de l'épaule du voisin pour voir ce que fait l'autre assemblée et puis à la fin on fait un référendum à trois cases proposition de constitution numéro 1 par les élus proposition de constitution numéro 2 par les tirés au sort aucune des deux constitutions ne vous convient et proposé comme ça je ne vois personne qui peut s'y opposer et ça termine le débat vous me direz plus tard ce que vous pensez de cette proposition là je voulais réagir aussi sur la complexité d'une constitution et le comment dire le fait qu'à chaque fois qu'une constitution a été proposée au peuple français on lui propose un grand bloc avec 50 ou 80 articles et puis il doit dire oui ou non en une seule fois sur tout ça et forcément il y a des compromis, il y a des gens qui trouvent que tel article ne convient pas et si on veut faire une constitution trop avant-gardiste, trop évolutionnaire ça risque de frasser beaucoup de gens et donc je pense que ça serait beaucoup mieux de réfléchir à un processus constituant sur plusieurs années où tous les 6 mois tous les 4 mois, tous les 6 mois on va dire on s'attaque, le peuple français vote pour changer une partie de la constitution à choisir, à savoir que la toute première partie ça doit concerner le RIC et les médias et que la suite c'est un peu au choix et par exemple je prends une partie qui est très clivante très compliquée à décider par exemple la partie monétaire il y a beaucoup de propositions possibles sur la création monétaire, sur la banque la reprise de la banque de France, le pouvoir est-ce que la banque de France est sous contrôle de l'Etat est-ce qu'elle est pseudo-indépendante etc. ça c'est une discussion très très compliquée, si on met ça dans un paquet de constitutions dès le départ, on va embrouiller les gens sur des considérations qui pourraient faire échouer l'approbation de cette constitution alors qu'il y a des choses plus importantes au départ, même si l'argent c'est très très important, je pense que le pouvoir souverain du

peuple est en premier et après il y a plein de choses le pouvoir de chacune des assemblées de la justice etc. mais je pense qu'il faut vraiment découper ça en tranches sur plusieurs années pour arriver à quelque chose de bien et que le peuple ait le temps de réfléchir à chacun des paquets ça se défend j'ai vu qu'il y a Étienne qui est remonté est-ce que tu avais un autre point ? j'avais un troisième point que je me rappelle zut je relève le doigt la main après

[Intervenant 1] (1:08:38 - 1:09:52)

je te repasserai la parole rapidement si je peux répondre parce que je n'ai rien à répondre je suis comme très souvent d'accord avec tout ce que tu as dit c'est très juste je voulais juste préciser quand même j'ai mis dans la bulle là un lien vers un processus constituant tiré au sort qu'on a développé en atelier qui mêle de l'initiative citoyenne, des assemblées locales de volontaires, une assemblée tirée au sort des méthodes sociocratiques c'est un truc très abouti qui est un processus constituant dérivé qui est donc quelque chose à renouveler, c'est pas pour écrire une nouvelle constitution c'est pour faire plein de révisions et qui elle-même est découpée en sous-étapes avec des systèmes de référendum notamment par jugement majoritaire pour guider l'assemblée dans ses travaux donc on réfléchit quand même à des solutions pour plaire à ceux qui veulent ceux qui sont pour l'assemblée volontaire ceux qui sont pour la participation de tous les citoyens ceux qui sont pour les assemblées locales on exclut un petit peu l'idée de faire les élus mais j'achète complètement ta stratégie là de mettre en concurrence une assemblée élu et une assemblée tirée au sort ça me ferait vachement marrer

[Intervenant 5] (1:09:53 - 1:09:56)

Vas-y Chris je laisse reprendre la parole et après on passera la parole à Etienne Chouard

[Intervenant 4] (1:09:58 - 1:13:25)

Oui alors c'était, je me suis rappelé c'était sur le CESE l'organisation d'un tirage au sort d'une assemblée financée par le CESE pourquoi pas, j'ai beaucoup de doutes sur les intentions du CESE et de toute manière ceux qui sont à la tête de ça par contre ce que je pense qui pourrait être tenté en regroupant toutes les associations autour de la démocratie directe c'est de commencer par elle même de créer une institution une institution je veux dire une organisation pour nous ça sera le début d'une institution où on tirerait allez 20 ou 30 personnes pas plus par défaut de moyens financiers d'organisation mais déjà avec 30 personnes on commence à avoir le dessin de ce que ce peuple approuve ou n'approuve pas surtout si on par exemple on fait une majorité qualifiée à 66% c'est à dire n'est retenue que des propositions votées à 66% avec 30 personnes c'est à peu près suffisant pour à peu près être certain que si on avait tiré 1000 personnes avec une majorité à 50% on l'aurait eu aussi et donc avec un mécanisme comme ça on pourrait tester des propositions de constitution c'est à dire telle proposition contre telle autre proposition laquelle vous préférez et au fil des mois et au fil des années on renouvellerait par exemple chaque année les 30 tirés au sort et on ferait du versionning de constitution sur chacun des points et comme cette organisation cette institution prendrait de l'ampleur elle serait médiatisée on pourrait faire des crowdfunding donc des financements participatifs où les gens cotiseraient un peu d'argent chaque année pour que cette institution prenne de l'ampleur et on passerait de 30 à 50 tirés au sort puissants on pourrait même les payer, on pourrait les rassembler en un seul lieu et au fur et à mesure le but de ce que je suis en train de dire c'est d'arriver avec une version de constitution dont on est à peu près sûr que le peuple l'aveuille parce que dans toutes les ateliers constituants les constitutions auxquelles on arrive au bout du compte, les propositions si on les présentait à un référendum à mon avis elles auraient peu de chances d'être approuvées parce qu'il y a des choses qui sont trop dérangeantes compte tenu que les gens qui participent à ces ateliers sont déjà des gens qui sont soit militants, soit déjà transformés soit très conscients et pas au niveau de la population générale et donc le but d'une telle chose c'est que le jour où arrive une crise on ait sous la main une proposition de constitution dont on sait qu'elle a un haut degré d'approbation immédiatement et que la nature ayant horreur du vide en cas de crise de régime, il faut très vite avoir une proposition à faire au peuple parce que le temps perdu c'est l'oligarchie qui s'organisera et qui le prendra qui prendra la chose de court ou dans le virage on va dire, voilà. Bon voilà, j'ai fini mon intervention.

[Intervenant 1] (1:13:30 - 1:13:34)

Comme on dit souvent, l'intelligence collective il est bien ton projet, tu le fais ?

[Intervenant 4] (1:13:39 - 1:14:19)

C'est une perche que je lance à Étienne Chouard parce que le seul qui aurait l'aura pour au moins attirer les gens autour de ce projet, c'est lui. Après il y a plein de gens qui pourraient l'organiser et faire les petites mains mais si Étienne voulait se lancer non pas dans une course à la présidentielle mais comme le tuteur, on va dire, le sage qui lance une institution un peu comme Solon qui avait été l'initiateur de la constitution grecque, donc qui lance ce procédé-là, je pense que beaucoup de gens le suivraient et que les choses pourraient s'enchaîner facilement.

[Intervenant 5] (1:14:25 - 1:14:27)

Étienne ? Est-ce que tu veux répondre ?

[Intervenant 7] (1:14:31 - 1:20:43)

Vous m'entendez ? Oui. Moi je voulais réagir à ce que disait Ennidé tout à l'heure quand il parlait des experts et quand il disait c'est complètement fou de laisser le pouvoir constituant à des incompetents, c'était ça le sens de ce qu'il voulait dire, c'était des gens qui n'étaient pas experts en constitution et je trouve que cet argument qui est vieux comme Aristote où en fait, ça fait longtemps, tous les philosophes, presque tous les philosophes étaient antidémocrates et faisaient la comparaison avec le médecin et avec le capitaine de navire et tous conchiaient la démocratie et la déconsidéraient en faisant l'éloge des experts et en discréditant les citoyens. C'est lié au sujet, puisque si j'ai bien compris le sujet, c'est l'accès au pouvoir, comment on fait pour accéder à une démocratie directe et il me semble que l'un des obstacles les plus importants c'est le complexe d'infériorité que nous nourrissons tous et que les dominants entretiennent chez nous on nous rebat les oreilles avec le fait que nous ne sommes pas compétents et que seuls des experts peuvent diriger. Il me semble qu'il faudrait, nous devrions apprendre à nos enfants, apprendre nous-mêmes et ensuite apprendre à nos enfants et défendre cette idée et donc répondre à une idée que en matière politique il n'y a pas d'expertise.

Le postulat démocratique c'est que, ok, en médecine c'est pas le cas, ok, en finance c'est pas le cas, ok, en science maritime c'est pas le cas, d'accord, là il nous faut des experts qui prennent les décisions, admettons, mais en matière politique la démocratie dit, les démocrates disent, en matière politique, nous nous valons tous, nous sommes également légitimes à décider. Alors, ça met à l'écart les experts, ça les met pas à l'écart de la réflexion, ça les met à l'écart de la décision. Nous devrions, si nous sommes démocrates, faire très attention aux experts, comme les athéniens faisaient attention, ils avaient besoin des experts évidemment, il n'y a pas question d'être anti-experts, simplement on sait que les experts vont avoir mécaniquement par définition, quels que soient les personnes, les experts vont avoir tendance à vouloir tout décider des autres, ils se sentent parce qu'ils sont effectivement supérieurs au niveau général, leur travail sur un sujet les a rendus supérieurs, comme les simples citoyens dans la convention dont parlait Léo là, et un autre d'entre vous là, n'importe qui qui devient expert se sent progressivement devenir légitime à tout décider à la place des autres et devient un anti-démocrate fervent, et donc ceux qui veulent protéger la démocratie, ceux qui veulent instituer la démocratie doivent savoir ça, savoir que les experts sont dangereux pour la démocratie, en toute bonne foi, c'est des gens qui pensent qu'ils sont meilleurs et que donc c'est eux qui doivent décider, en oubliant d'ailleurs que les experts se contredisent, ils ne sont pas tous d'accord entre eux, donc ça veut dire que si on les laisse décider alors qu'ils sont d'accord, on va avoir un problème de même nature, ou en tout cas un problème aussi grave que si on laisse décider la population, mais comme le disait Léo, la principale réponse c'est que la population pour décider a besoin d'être éclairée et que tout le monde est d'accord là-dessus, oui, on sait bien, nous savons que nous ne sommes pas compétents, et nous savons que nous allons avoir besoin d'écouter les experts avant d'opiner, avant de donner notre opinion, ok, on sait ça, mais il est très important de ne pas laisser les experts décider, or tout aujourd'hui, dans tous les médias, tous les journaux, tous les intellectuels, tous conspirent dans le expertocratie, on est en train de donner, alors on appelle ça les technocrates, on est en train de laisser filer toutes les décisions dans les mains des experts, mais c'est parce que nous l'acceptons, et donc il y a vraiment une éducation populaire à faire pour que nous n'ayons pas peur de notre incompetence, qui n'est pas une nature, mais qui est un état, et qu'en travaillant, cette incompetence disparaît, en écoutant les experts pour, puis les experts contre, quel que soit le sujet, puis en voyant se disputer les experts pour et contre, plusieurs fois, des experts différents, petit à petit, nous devenons non pas des experts, mais nous devenons capables, et sachant qu'on est au départ légitimes, mais en plus on devient capables de trancher de

façon éclairée, et si on se trompe, on corrigera. Ce qui serait bien, c'est vraiment de prendre cet argument de NID, au sérieux, parce que je crois que c'est un des obstacles les plus importants à l'évolution de l'idée démocratique, c'est que NID a nourri une espèce de sentiment de complexe d'infériorité, qui est très partagé, et qu'il faut combattre. Oui, nous sommes incompetents sur les sujets très complexes, mais c'est pas définitif, il suffira d'un bon éclairage pour qu'on soit beaucoup moins incompetents, et d'autre part, bien sûr, l'incompétence n'est pas spécifique à la population.

Vous voyez bien que les élus ne sont pas plus compétents que nous, ils sont élus, mais ils ne sont pas compétents, donc ce n'est pas spécifique au peuple d'être incompetent sur les sujets, et puis en plus, les sujets constituants, contrairement à ce que dit NID, ne sont pas si complexes. Il ne s'agit pas de prendre les décisions les plus complexes en niveau constituant, c'est assez simple de décider qui décide, dans la Constitution, c'est ça qui est tranché. Donc, voilà, je voulais juste m'insurger contre l'idée que les sujets constituants étaient trop compliqués pour nous, et qu'il fallait que ce soit des experts qui s'en occupent, les experts ne sont pas d'accord entre eux, et on est bien assez grand pour s'occuper des règles de notre représentation, on n'a pas besoin d'experts pour ça, et il est même essentiel de tenir les experts à l'écart de la décision, pas de l'éclairage, mais de la décision.

Voilà, j'ai dit.

[Intervenant 5] (1:20:45 - 1:21:49)

Alors, pour info, merci Étienne, j'ai remis le lien vers une vidéo où Étienne Chouard explique dans 4 heures les bienfaits de la démocratie directe et du tirage au sort, et je crois aussi qu'il y a une partie sur la monnaie et sur les experts, donc si vous avez envie de creuser ça, c'est en lien. J'ai encore 3 questions, on a dépassé l'heure de fin du Space, je ne sais pas si Cady nous laisse dérapier encore un peu, et si Léo est disponible, mais je voudrais revenir sur les premiers sujets qu'on avait abordés, parce qu'on avait parlé de stratégie et de position de la Constitution par rapport au traité européen, et donc qu'on avait un peu de temps, et ce que je voudrais savoir, c'est si on dépasse ce temps, qu'est-ce qui va se passer, c'est quoi l'antistratégie, c'est quoi la stratégie de nos adversaires, qu'est-ce qui se passe et comment ils mettent en infériorité notre Constitution pour que les traités prévalent et qu'on ne soit jamais souverain par une méthode légale, comment ça se passerait ça ?

Est-ce que vous avez la réponse, Léo ou Etienne ?

[Intervenant 1] (1:21:50 - 1:25:01)

C'est un petit peu le truc de la mafia, ils arrivent, ils te créent un problème, et puis ensuite ils te créent la solution, et puis du coup tu deviens indépendant de la solution, parce que si tu te mets à refuser leur solution, tu te retrouves avec le problème seulement, et donc tu as besoin de la solution avec le problème, tu ne peux pas juste prendre le problème. C'est ça qu'ils sont en train de faire, ils sont en train de créer tout un truc économique qui fait, notamment économique, sur tous les points, ils sont en train de nous rendre dépendants, là je parle de l'Union Européenne surtout, parce que c'est des traités qui ne sont pas comme les autres, c'est des traités qui ont un objectif fédéraliste, et donc leur objectif est clairement la perte de souveraineté des nations, voire la destruction à terme des nations.

Donc comment ils vont s'y prendre ? Ils vont faire en sorte de, plus ça va, plus en gros, on ne pourra pas en sortir, ce ne sera pas viable de sortir, parce que le problème c'est que vu qu'on ne peut pas vraiment les modifier ces traités, du coup la seule option qui reste c'est d'en sortir, moi je pense que la France a une position particulière, parce que la France a un territoire maritime énorme, une capacité économique, il y a une armée, il y a la bombe nucléaire, et au carrefour de l'Europe, je dirais à quoi remblerait le continent européen s'ils t'enlèvent la France sur la carte.

Donc pour moi la France a un rôle à jouer, c'est pour ça que je ne suis pas forcément un très grand défenseur du Frexit, maintenant si les gens veulent frexiter, frexitions joyeusement. Je pense que la France a un rôle à jouer contre cette machinerie qu'est l'Union Européenne actuelle. Je pense que la construction européenne est une bonne idée, je pense que la construction européenne qu'ils ont faite est une catastrophe et qu'il faut l'annihiler.

Le problème c'est que la France est dirigée par des serpillères, je ne sais pas si c'est légal de dire ça, mais disons-le quand même, et qu'il faudrait simplement que quelqu'un en France, parce que je pense que c'est le pays qui est le mieux placé, tape du poing sur la table en disant non, cette Europe-là c'est pas nous, on n'en veut pas, elle n'aura pas lieu, et elle n'aura pas lieu parce qu'on est la France et qu'on l'a décidé et que si vous voulez la faire, vous allez construire autre chose ailleurs, mais ce sera pas l'Europe. L'Europe c'est quelque chose dont la France fait partie et la France ne veut pas faire partie de ça.

Donc soit ça change tout de suite, soit c'est sans nous, et si c'est sans nous, soyons bien d'accord qu'il n'y a plus rien. Il faut bien comprendre qu'il n'y a plus d'armée, il n'y a plus de dissuasion nucléaire, il n'y a plus d'espace maritime, il n'y a plus d'autoroute entre l'Espagne et l'Allemagne, donc soyons clairs. On est la France, et si on était dirigé par des gens qui ont un tant soit peu d'honneur, la situation n'aurait jamais dérivé pour en arriver là, donc je pense que comment se protéger de ce qui est en train de se dessiner, il faut arrêter de mettre des serpillères au pouvoir.

Ce serait la première chose. Il ne suffit pas à faire ça, et il faut prendre le pouvoir nous-mêmes. Je ne vois pas d'autres options que passer par une remise en place d'unité populaire et nationale.

[Intervenant 5] (1:25:02 - 1:25:09)

Et s'ils arrivent à mettre les traités au-dessus de la Constitution, on fait quoi ? Je ne vois plus de solution.

[Intervenant 1] (1:25:13 - 1:25:16)

Les traités, c'est-à-dire les traités européens, tu parles ?

[Intervenant 5] (1:25:16 - 1:25:24)

Oui, parce que comme tu disais au début, ils ont modifié le schéma de façon sournoise, on voit qu'effectivement, ce n'est plus qu'aller en-dessous de notre Constitution.

[Intervenant 1] (1:25:25 - 1:25:30)

Ce n'est pas eux, c'est nous qui l'avons modifié, le schéma. C'est la France qui est responsable de ça.

[Intervenant 5] (1:25:30 - 1:25:55)

Et du coup, si une de nos serpillères réécrit dans deux ans le schéma avec les traités au-dessus de la Constitution, on fait comment à partir de là ? Déjà, on a le Conseil constitutionnel qui verrouille tout ça. Mais bon, ça, c'est encore un autre sujet.

Mais qu'est-ce qu'on fait à partir du moment où ils ont réussi à passer le bloc des traités au-dessus de la Constitution ? On n'est plus rien, on n'existe plus. Il n'y a plus de moyens légaux à partir de là ?

[Intervenant 1] (1:25:55 - 1:27:00)

En fait, ça dépend, parce que là, ce qu'ils essayent de faire, en gros, c'est de le mettre à égalité et à terme, peut-être qu'ils essaieront d'effacer les nations parce que ça fait partie du grand projet mondialiste. Mais je pense qu'il y a des étapes intermédiaires dans lesquelles on va pouvoir réagir. Déjà, sortir d'un traité est toujours possible.

Si c'est là qu'il faut en arriver, arrivons-en là. Maintenant, disons qu'il existe des options de retrait qui sont déjà pratiquées par plusieurs pays. Danemark, l'Irlande, la Suède, opt-out en anglais.

C'est la capacité pour les pays à dire, OK, bon, mais ce truc-là, non. C'est un petit peu le... Est-ce qu'on prend le menu ou la carte ?

Là, il y a un entre-deux qui est, OK, on prend votre menu, par contre, nous, on est allergique à tel ingrédient, donc vous ne mettez pas cet ingrédient-là dans notre assiette. Il y a des possibilités. Après, cette place dans un futur lointain où ils auront réussi la destruction des nations, là, je ne peux pas répondre à cette question.

C'est une dystopie trop puissante pour moi.

[Intervenant 5] (1:27:04 - 1:27:29)

J'avais deux autres questions qui étaient sur quelle pression populaire mettre pour faire adopter le RIC ? De quelle forme prendrait cette pression populaire ? Et deuxième question, est-ce qu'il y a aujourd'hui un candidat ou un parti, ou une association qui prend comme initiative de n'avoir que le RIC en ligne de menu ?

Est-ce que ça existe ?

[Intervenant 1] (1:27:29 - 1:34:28)

Ça tombe bien. C'est les deux points que j'avais notés qu'on n'avait pas bien abordés. Je crois que les deux points mériteraient une soirée à part entière, mais sur comment mettre en place le RIC, on en revient à la question des stratégies et j'avais mis le lien stratégie dans la bulle vite fait, parce que même si ça vaut pour la démocratie de manière générale, cette page a été faite et pensée autour du RIC et fait donc mention des différentes stratégies des collectifs et donc dernièrement il y a un nouveau qui n'est pas dans cette page qui est solution démocratique. Si on doit le mettre en place en respectant purement la loi, il faut passer par l'article 89 et donc soit il faut que le Président, sur proposition du Premier Ministre, dépose un projet de révision constitutionnelle pour mettre en place le RIC, soit il faut que ça vienne du Parlement mais même si ça vient pas du Parlement et que c'est le Président qui dépose, dans l'article 89 il est prévu que les deux chambres doivent se mettre d'accord sur le même texte après le dépôt. Donc quoi qu'il arrive, il faut que l'Assemblée et le Sénat votent le même texte. Voilà donc cette voie est un peu fermée, il faut pas l'abandonner dans le sens où avoir une majorité au Sénat et à l'Assemblée nationale c'est pas impossible, c'est juste très très compliqué et c'est une projection à long terme, moi mes calculs me font dire que c'est 20 à 30 ans de travail pour y arriver et pas de travail comme ce qu'on a fait jusqu'ici, du travail sérieux.

Prendre des institutions à tous les niveaux, sachant que pour prendre le Sénat, vu que c'est des élections indirectes, il faut prendre les mairies, il faut être majoritaire sur le territoire municipal, avoir si possible des conseils régionaux et départementaux, donc c'est un gros travail de terrain parce que ce veto du Sénat dans l'article 89 est complexe. Maintenant il existe une autre option par l'article 11, c'est ce qu'a fait De Gaulle deux fois, donc c'est ce qu'on appelle un coup de force juridique souvent, voire un putsch juridique. Alors De Gaulle on l'a laissé faire parce que c'était sa constitution et que lui le fasse, ça a été permis, même Mitterrand qui était absolument opposé a fini par dire qu'il avait eu raison de le faire, donc c'est une option mais le conseil constitutionnel, en tout cas lorsque c'était Fabius, a dit qu'il s'y opposerait farouchement.

Là l'idée c'est de soumettre directement à un référendum un projet de révision constitutionnelle. Donc l'article 11 permet que le chef de l'Etat dépose directement le truc. Maintenant donc ça nécessite d'avoir le chef de l'Etat et on en arrive à l'élection et à Espoiric et Solutions démocratiques.

Cette stratégie développée chez Espoiric, qui est donc basée sur l'article 11 et l'idée de faire comme De Gaulle l'a fait deux fois, même si c'est pas tout à fait comme ça que la loi prévoit qu'il peut le faire. Ce coup de force juridique, alors on n'a pas la légitimité de De Gaulle, mais la légitimité populaire peut suffire s'il n'y a aucun doute sur celle-ci. Et donc que cette révision constitutionnelle et donc là on parle de la mise en place du RIC serait le seul point du programme ou alors s'il y a d'autres points dans le programme que ce soit vraiment le premier écrit en gros et que le reste soit des détails supplémentaires.

Que ça ne laisse aucun doute que le Conseil constitutionnel n'ose pas s'opposer à la mise en place de ce référendum parce que ce serait s'opposer à un choix du peuple. Et ça, le Conseil constitutionnel n'aime pas trop faire ça. Donc c'est une option qui nécessite une grande légitimité.

Maintenant Espoiric agit plus sous la forme d'un lobby donc a créé un parti qui s'appelle Solution démocratique parce que on est quand même conscient que surtout là rapidement je dis on parce que j'en fais partie aussi je fais partie des cofondateurs d'Espoiric on sait qu'on ne va pas être élu et surtout

pas rapidement. Ce serait possible peut-être pareil dans un futur lointain ou comme dirait l'autre sur un malentendu ça passe mais enfin un gros malentendu. A priori la stratégie est en fait de participer aux élections de proposer cette stratégie de passer par l'article 11 avec pour seul programme ou pour programme principal cette mise en place du RIC constituant qui pourrait être aussi un RIC en toute matière mais bon là il se trouve que c'est constituant adossé au référendum obligatoire pour verrouiller le truc et qu'ils ne puissent pas retirer le RIC par la suite sans référendum l'idée c'est que quelqu'un d'autre reprenne ce programme, quelqu'un d'autre de mieux placé qui aurait la capacité d'arriver au second tour déjà nous on n'arrive pas à avoir les 500 parrainages alors on fait partie des collectifs on est même le collectif citoyen qui a obtenu le plus de parrainages en 2022 à savoir 36 mais 36 sur 500 on est quand même loin du compte on va voir si on arrive à faire plus cette année on compte peut-être sur des désistements et des projets parallèles qui vont faire qu'à la fin on va réunir les parrainages de différents candidats vers un seul espérons que cette option marche et qu'on puisse accéder ne serait-ce qu'au débat du premier tour et donc avoir une grosse influence sur le débat du premier tour mais voilà cette stratégie là elle est possible elle est claire sur le papier elle est presque légale c'est un peu son défaut c'est qu'elle est facile à mettre en place et elle peut se faire en une seule élection contrairement à passer par l'article 89 qui prendrait selon moi 20-30 ans donc et il faut donc également qu'elle soit adossée à une énorme éducation populaire pour que les gens comprennent que ce coup-ci il ne faudra pas voter pour ton petit parti chéri habituel qui propose tous les trucs que t'aimes bien mais voter pour celui qui va faire de toi le souverain et là il y a du boulot mais massif encore à faire donc je ne vais pas vendre du rêve ce n'est pas mon genre je suis plutôt réaliste pas pessimiste mais pas optimiste non plus donc il faut se donner des moyens de toute façon c'est la stratégie légale la plus courte donc si elle marche tant mieux et si c'est d'autres stratégies légales il y en a d'autres qui marchent ça peut le faire aussi après il y a le lobbying en dehors de l'élection c'est à dire convaincre des élus sachant qu'il y a beaucoup d'élus qui s'opposent parce qu'ils n'y connaissent rien la plupart des pays qui ont obtenu ce genre de méthode mise en place, genre le RIC, l'ont obtenue de la part des élus en place donc il ne faut pas négliger cette partie-là après ça dépend ça va dépendre de chacun à quel point il est complotiste, à quel point il croit, comme Étienne dit qu'ils ne nous le donneront jamais et qu'ils préféreront mourir

[Intervenant 5] (1:34:30 - 1:34:38)

je pense qu'effectivement ils préféreront mourir et que s'ils ne préfèrent pas mourir ils se feront décapiter par la direction du parti

[Intervenant 1] (1:34:38 - 1:35:00)

prenons-le au sens littéral s'ils avaient un couteau sous la gorge et s'ils étaient vote pour la démocratie ou crévent je pense qu'ils votent pour la démocratie quand même donc si la pression populaire est telle que leur avenir politique est lié à ça et que sans ça ils n'ont plus d'avenir politique ils choisiront l'option dans laquelle ils conservent un avenir politique

[Intervenant 5] (1:35:01 - 1:35:36)

il y a un truc dans l'éducation populaire qui est fondamental c'est qu'il y a beaucoup de sacrifices à faire il y en a par exemple qui ne jurent que par le Frexit et on ne peut pas leur parler de RIC et pour eux c'est le Frexit ce sera par exemple le droit des partisans de Philippot ou Asselineau qui seront complètement verrouillés là-dessus pour d'autres c'est l'identité française l'immigration et ceux-là s'ils ne sont pas capables de renoncer et de faire confiance à la légitimité populaire au choix démocratique de l'ensemble des français il y a beaucoup de choses à sacrifier

[Intervenant 1] (1:35:36 - 1:36:28)

après il y a aussi réfléchir à un modèle économique le niveau d'éducation populaire auquel il faut qu'on arrive n'est pas possible parce que des gens qui travaillent sur ces questions jusqu'à 14 heures par jour il n'y en a pas beaucoup parce qu'on ne vit pas d'amour et d'eau fraîche il y a un moment il faut que les sous y rentrent moi je suis dans une démarche sacrificielle et je ne reproche pas aux autres de ne pas être dans une démarche sacrificielle si on veut que ça avance beaucoup plus vite que ça avance aujourd'hui à un moment il va falloir se mettre en commun et construire le modèle économique faire une sorte de business plan de l'avènement de la démocratie parce que ce n'est pas avec une petite heure de militantisme par semaine par ci par là qu'on va y arriver

[Intervenant 5] (1:36:28 - 1:36:54)

je pense qu'on se fait drainer aussi beaucoup par des grèves des choses comme ça la grève pour la réforme des retraites c'était 2 millions d'euros la caisse de grève c'est 2 millions qu'on a saigné aux français pour un résultat minable donc il y a des choses comme ça où on se fait saigner sur d'autres sujets il va falloir organiser effectivement le financement

[Intervenant 1] (1:36:54 - 1:38:03)

ce qu'il faut voir aussi dans les modèles économiques les plus classiques le financement de la vie politique c'est basé sur deux éléments le premier c'est les législatives 1,60€ par voix obtenue et par année de mandat donc ça peut faire beaucoup de pognon et c'est beaucoup de pognon qu'on ne va pas demander on ne va pas demander des dons ce sont des sous qui ont déjà été prélevés aux gens par les impôts il s'agit de les récupérer par les législatives et par les 500 parrainages qui font une subvention de 800.000€ il me semble et donc si on cumule 2 millions aux législatives plus 800.000€ et qu'on y ajoute 2 millions issus de dons de collecte divers d'un seul coup on arrive avec un bon joli pactole qui permet de faire des grandes choses sachant qu'une victoire à l'élection présidentielle est estimée à 10-12 millions d'euros donc on n'y est toujours pas mais pour moi le jeu électoral a une partie financière et donc le jeu électoral est à prendre en compte dans la stratégie des sous-sous

[Intervenant 5] (1:38:04 - 1:38:26)

oui et je rebondis là dessus pour dire qu'il y a déjà un investissement à faire ne serait-ce que pour devenir député c'est déjà une campagne de députés c'est le minimum juste pour avoir les flyers et les bulletins de vote c'est à peu près 5.000€ donc x le nombre de circonscriptions x 577 on est déjà sur des volumes importants

[Intervenant 1] (1:38:26 - 1:38:39)

on reste sur des petites sommes si on fait une vraie campagne qui a un vrai résultat on va dépenser environ 50 centimes par voix obtenue mais chaque voix obtenue nous rapporte 5 fois 1,60€ donc le calcul il est bidu

[Intervenant 5] (1:38:40 - 1:38:42)

il faut quand même aligner 3 millions au début

[Intervenant 1] (1:38:43 - 1:39:05)

il faut sortir un peu des sous si on veut présenter 577 candidats aux législatives il faut quand même ouvrir le portefeuille mais on n'est pas obligé d'en mettre 577 au début il faut partir du principe qu'il faut essayer d'aller à des endroits où on a des chances de faire des gros scores on parle juste de faire un gros score pour récupérer des sous derrière

[Intervenant 5] (1:39:07 - 1:39:25)

il faut voir aussi que c'est une campagne de communication c'est l'occasion pour le moment on peut encore s'inscrire assez librement imprimer des flyers et transmettre aux électeurs pour le moment ils ne sont pas verrouillés encore ils peuvent toujours changer ses règles

[Intervenant 1] (1:39:26 - 1:39:42)

il y a un truc dont on ne confirme pas assez c'est les français de l'étranger ils votent par internet ils distribuent en fait les mails d'inscription des français de l'étranger et donc du coup on peut communiquer avec eux par mail ce qui rend la com gratuite

[Intervenant 5] (1:39:43 - 1:39:53)

merci il est 23h30 je pense qu'on va clôturer le space mais Khalil, avant qu'on ne clôture il faudrait que tu réinterviewes

[Intervenant 3] (1:39:53 - 1:40:43)

merci beaucoup Marc d'avoir assuré comme un chef merci à Léo pour ta présence merci à tous les intervenants qui ont participé et à tous les auditeurs qui ont pu écouter et effectivement je vais vous rappeler que semaine prochaine donc dans une semaine toute nous retrouverons encore Léo et

Étienne à un horaire un peu avancé puisque ce sera à 19h où il y aura du beau monde puisqu'il y aura Alexandre Delanglois, Paul-Antoine Martin Léo Giraud, Étienne Chouard et Didier Maisto pour le lancement de l'association des mairies démocrates de France la MDF que Stéphane vous présentera avec tous ses invités donc merci encore à tous, merci Marc pour avoir assuré comme un chef ce soir et je vous dis j'espère dans un meilleur état à la semaine prochaine mercredi à 19h merci à tous, très bonne soirée et à très vite

[Intervenant 1] (1:40:43 - 1:40:44)
merci, bonne nuit